

## Le Marais de Bonne fontaine

Propriété de la commune de Montbavin, le Marais de Bonne fontaine d'une superficie de 34,5 hectares est constitué d'un ensemble de marais, prairies et roselières. Ces milieux abritent de nombreuses espèces végétales rares et protégées comme la Gentiane des marais (aussi appelée Gentiane pneumonanthe) ou encore le Mouron délicat. Pour la faune, le site héberge le Muscardin, mammifère protégé. C'est également un site majeur pour la conservation de la Vipère péliade, serpent menacé de disparition. Ce patrimoine naturel fragile est géré depuis 2012 par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France en collaboration avec la commune et les usagers.



**Le passage de quads et motocross constitue une menace à la préservation de ce patrimoine.**

**La circulation de ces véhicules est interdite dans les espaces naturels conformément à l'article L.362-1 du Code de l'environnement et est passible d'une amende de base de 1500 euros.**

*La Gentiane des marais*

La préservation de ce site naturel est permise grâce au soutien de :



*Le Mouron délicat*



*La Vipère péliade*



*Le Muscardin*